

Bulletin d'adhésion

2019

Adhérez en ligne ! www.snorl.org

Nom - Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

N° RPPS : _____ Sexe : _____

Tél Prof. : ____/____/____/____/____ Tél mobile : ____/____/____/____/____

E-mail : _____

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Année d'installation : _____ Année de thèse : _____ Année de qualification : _____

Mode d'exercice :

Libéral exclusif Hospitalier exclusif Retraité
Exercice mixte Salarié non hospitalier Interne (*)

Secteur d'activité : Secteur 1 Secteur 2 OPTAM-CO

Demande son admission au S.N.O.R.L. (*)

Cotisation 2019 : 195 €

- (*) 1^{ère} année d'adhésion : 95 €
- Retraité faible activité : 95€
- Gratuit pour les internes en dernière année et CCA
- **Réduction sur votre RCP PJ (voir au dos)**

Cachet :

Fait le : ____/____/____

Signature

Joindre une copie du diplôme d'ORL et de l'inscription à l'Ordre des médecins.

(*) **ADMISSION** : Les statuts prévoient que tout médecin français pourvu du diplôme 'Etat, régulièrement autorisé à pratiquer sa profession et possédant sa qualification en ORL peut demander son admission dans le SNORL. Sa candidature est publiée sur le site internet du SNORL. Sans avis défavorable de la communauté des médecins inscrits au syndicat l'admission est acquise dans un délai de deux mois après la publication.

OFFRE D'ASSURANCE RCP/PJ MACSF RESERVEE AUX ADHERENTS DU SNORL



- a) Garantie de 8 M€ par sinistre / 15 M€ par année d'assurance incluant l'assistance psychologique et les pertes financières en cas de plainte de patients ;
- b) Cotisation annuelle RCP/PJ 2018 pour une activité libérale avec une **réduction de 10%**
 - Pour un **ORL libéral - Consultations** : **547€ TTC** (286€ TTC si 1ère installation libérale)
 - Pour un **ORL libéral – Chirurgie ORL autre que chirurgie cervico-faciale** : **1.915€ TTC** (970€ TTC si 1ère installation libérale)
 - Pour un **ORL libéral – Chirurgie cervico-faciale** : **3.625€ TTC** (1.825 € TTC si 1ère installation libérale)
 - Pratique de la médecine esthétique = + 900€ (1.000€ -10%)
 - Pratique de la chirurgie esthétique = + 1.350€ (1.500€ -10%)
- c) La franchise applicable en cas de dommage matériel est supprimée ;
- d) La garantie Protection Juridique est étendue aux litiges liés à l'activité syndicale du SNORL.

COMMENT BENEFICIER DES CONDITIONS PREFERENTIELLES SNORL ?

1. Vous appelez la MACSF sur la **ligne dédiée adhérents SNORL au 01 71 14 34 14**

Vous indiquez votre souhait d'obtenir votre contrat RCP-PJ à tarif préférentiel, en précisant la date d'effet du contrat (elle doit correspondre à la date de résiliation du précédent contrat pour éviter les trous de garantie).

Puis, vous devrez fournir obligatoirement un justificatif de votre adhésion au SNORL en envoyant une copie de votre attestation par courriel à l'adresse suivante : RCP-experts@macsf.fr

COMMENT CHANGER DE CONTRAT D'ASSURANCE RCP/PJ ?

2. Vous résiliez votre contrat actuel souscrit auprès d'un autre assureur :

Votre contrat se renouvelle sans doute par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance.

Pour le résilier, vous devez adresser votre lettre de résiliation **au moins deux mois avant la date d'échéance par courrier recommandé** avec, de préférence, « accusé de réception » (ou par tout autre moyen indiqué dans le contrat). Aucun motif n'est nécessaire pour résilier à la date d'échéance.

Attention : lorsque le délai de 2 mois n'est pas respecté, votre assureur peut refuser la résiliation du contrat et la cotisation pour l'année à venir reste due.

Plus d'information sur www.macsf.fr dans la rubrique « Nos produits et services / Vie professionnelle ».